

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 OCTOBRE 2014

**PRESENTS** : **TOURNABIEN** Marc, maire.

**LEFEVRE** Franck, **LESIEUR** Evelyne, **CHOMAZ** Josiane, **COLLOMBET** Corinne, **VIARD** Marcel adjoints.

**BOCH** Elisabeth, **DABURON** Didier, **DAMINATO** Roselyne, **DELANGRE** Martine, **HERMES** Jean-Marc, **LESEURRE** Patrick, **MILLE** Bernard, **MODESTO** Alexandre, **MODESTO** Georgette, **OLIVETTO** Claude, **RAMELLA-PEZZA** Claudine, **VALENZANO** Martine (est arrivée au début du 4<sup>ème</sup> point), **VARESANO** José.

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : **VIARD** Marcel

#### **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 août 2014**

Mme Corinne COLLOMBET propose de préciser pour le point 5 « création de postes en CDD dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires » : qu'après une période de 10 mois les activités extrascolaires du jeudi après-midi existeront toujours mais leur organisation pourra être modifiée et les emplois seront pérennisés sur la base de l'organisation définitive. Le compte-rendu est approuvé à la majorité (1 abstention).

#### **2- Création d'un poste à temps non-complet**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à créer un poste à temps non-complet de 24 heures hebdomadaires, sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Cette création permettra de pérenniser un contrat d'accompagnement dans l'emploi qui arrive à terme début octobre.

#### **3-Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur le maire informe le conseil que des factures d'électricité d'un montant total de 189,98€ datant de la période 2004-2007 restent impayées à ce jour. Cette somme ne peut être récupérée pour cause de surendettement et d'effacement de la dette.

Sur proposition du comptable public, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'admettre en non-valeur ces factures pour un montant de 189,98€.

#### **4- Renouvellement de l'adhésion à la fédération des AFP de Savoie**

Sur proposition de monsieur le maire le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à la fédération des AFP de Savoie pour un montant annuel de 40€.

#### **5- Renouvellement de l'adhésion à la société d'économie alpestre de Savoie**

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à la société d'économie alpestre de Savoie pour un montant annuel de 60€.

#### **6- Rémunération présidence SOREA**

Le conseil municipal approuve à la majorité (3 abstentions) la proposition du comité de rémunération de la SOREA de fixer le montant maximum de la rémunération du président de la SOREA à 1 100€ bruts mensuels. Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

#### **7- Déclassement chemin communal**

Monsieur et madame Pierre BELLET souhaite acquérir le chemin rural passant le long de leur propriété au lieudit « côte du Plan d'Arc ». Monsieur le maire informe le conseil que les chemins ruraux appartenant au domaine privé des communes peuvent être cédés notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public et dans le respect des règles de procédure.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal à la majorité (1 abstention) approuve la désaffectation de ce chemin rural, qui ne possède ni entrée ni sortie sur le domaine public et qui n'est plus utilisé par le public, en effet le passage est obstrué par la végétation depuis très longtemps et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux et pour ce faire dans un premier temps invite monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

#### **8-Subvention association « les licenciés de SOMFI »**

La communauté de communes Cœur de Maurienne a pris en charge la gestion de ce dossier, le point est donc retiré de l'ordre du jour.

#### **9- Convention pour la mise à disposition d'une parcelle communale au SIRTOMM**

Monsieur le maire informe le conseil de la demande du président du SIRTOMM de la mise à disposition (bail emphytéotique) d'une parcelle communale enclavée entre les terrains du syndicat et de la société Thévenin-Ducros, le conseil municipal s'oppose à cette demande par crainte de voir la parcelle communale transformée en zone de stockage disgracieux pour les riverains.

Résultat du vote : 11 voix contre, 5 abstentions, et 3 voix pour.

#### **10-Comptes-rendus des réunions**

Monsieur LESEURRE Patrick présente le compte-rendu du SIA :

1/Marché public groupé (CCCM, ville de Saint-Jean, SIA) de nettoyage : le conseil syndical renouvelle le contrat d'entretien pour un montant mensuel de 350€.

2/Régularisation convention de servitude de passage : une servitude de passage de réseaux est mise en place avec madame Perron à la Tour sur Saint-Jean-de-Maurienne.

3/Décision modificative : vote d'une 2<sup>ème</sup> DM pour un montant de 579€ en investissement.

4/Suite à un bilan établi par la société SATESE, une note de 10/10 est attribuée à l'usine de dépollution du syndicat.

#### **11- Questions diverses**

Mme CHOMAZ Josiane signale que SOLID'ART recrute des bénévoles pour les vendages.

Vendredi à 17h30 aura lieu l'inauguration de la bibliothèque minérale.

M. LESSEURE Patrick demande des précisions sur l'avancement de l'accessibilité handicapée des bâtiments communaux recevant du public. Pour l'école élémentaire un élévateur vertical extérieur pour personnes à mobilité réduite pourrait être installé pour un montant de 20 000€ hors maçonnerie. La solution « passerelle » sera également chiffrée. Tous les documents sur l'accessibilité sont disponibles en mairie précise le maire.

M. VARESANO José demande où en est l'affaire Thévenin-Ducros. Celle-ci suit son cours aux rythmes des délais fixés par les autorités préfectorales à la société qui doit traiter le problème de nuisances précise M. le maire.

Mme LESIEUR Evelyne nous indique qu'un nouveau « défi familles à énergie positive » va débiter en novembre 2014 pour se terminer en avril 2015. A chacun de nous de recruter.

M.VIARD Marcel sur demande de M.FEAZ Patrice signale une augmentation de la population de rats à Tourmentier. La dératisation est possible dans des bâtiments voir des quartiers mais inefficace en pleine nature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.